



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lille

Accord-cadre de fourniture et installation

MOBILIER D'HEBERGEMENT (1^{er} équipement)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Référence de la procédure :

26.W du 16/06/2026

Procédure de passation : appel d'offres ouvert

Table des matières

Article 1 – GENERALITES	3
1.1 Objet.....	3
1.2 Base du projet	3
1.3 Rappel des prescriptions générales	3
1.4 Documents relatifs à l’offre à fournir.....	3
1.5 Conditions de livraison.....	4
1.6 Normes et règlements	4
Article 2 – DESCRIPTIONS DES OUVRAGES	4
2.1 Généralités	4
2.2 Prescriptions techniques particulières.....	5
2.3 Description du mobilier.....	6
2.3.1 Chaises polypropylène - Prestation supplémentaire éventuelle (PSE).....	7
2.3.2 Patères	7
2.3.3 Lits	8
2.3.4 Tables de salle à manger	10
2.3.5 Chaises salle à manger	10

1.1 Objet

Ce document définit, selon le présent descriptif, les travaux de toute nature pour la fabrication, la fourniture et l'installation de 1^{er} équipements mobilier dans la Résidence Jean Zay, Rue Jean Zay à Lille (59000).

Ce document renseigne l'entreprise sur les prestations à effectuer jusqu'à l'achèvement complet sans majoration de prix de son offre.

1.2 Base du projet

La résidence Jean Zay est située Rue Jean Zay à Lille (59000).

Le bâtiment est aisément accessible par une voirie (cf. plans masse joint en annexe) et comporte 134 logements.

Ce bâtiment est en cours de réhabilitation. La date prévisionnelle d'installation des équipements est « 2^{ème} quinzaine de novembre 2026 ». L'entreprise soumissionnaire aura la capacité de réaliser l'installation sur une durée maximale de 15 (quinze) jours calendaires.

Le marché comporte la livraison, le montage, l'installation, la fixation au besoin du mobilier décrit ci-après dans les logements.

1.3 Rappel des prescriptions générales

L'entreprise devra remettre une offre conformément aux prescriptions du C.C.A.P..

Le titulaire du marché aura à réaliser l'implantation de son matériel en accord avec l'ensemble des contraintes liées à l'existant.

L'entrepreneur déclare en avoir pris connaissance et les accepter sans réserve.

1.4 Documents relatifs à l'offre à fournir

L'offre de l'entreprise devra présenter les fiches techniques ou plans d'exécution de TOUS les matériels proposés. Ces documents devront être rédigés en français.

Seront mentionnés à *minima* les informations suivantes :

- Dimensions et dimensions hors tout,
- Pour les lits, un plan comprenant notamment les matériaux, les côtes hors tout et tout schéma utile à la compréhension des détails de finition dont les pieds de lit,
- Caractéristiques, structure, matériau, revêtement, classement au feu,
- Photos à défaut croquis,
- Nuancier, choix des coloris,
- Liste des éléments à préciser à la commande,
- Durée de la garantie.

1.5 Conditions de livraison

Les livraisons seront réalisées directement sur le site. Le titulaire devra s'assurer, pour le choix des camions de livraison, des conditions d'accès au lieu de déchargement.

Préalablement à la livraison, l'installateur s'assurera que son matériel est complet, exempt de malfaçons ou vices cachés.

Les dates de livraison devront être prises en accord avec le service Patrimoine du Crous de Lille.

Les dates prévisionnelles de livraison et les conditions d'accès sont :

- 2^{ème} quinzaine de novembre 2026.
- L'entreprise soumissionnaire aura la capacité de réaliser l'installation sur une durée maximale de 15(quinze) jours calendaires.
- Conditions d'accès : la résidence est accessible depuis la rue Jean Zay et dispose d'un parking à l'avant du bâtiment pour les livraisons (cf. plan de localisation joint en annexe).

Au déchargement, l'installateur prendra toutes les précautions utiles à la protection des seuils, des revêtements des sols, murs, portes, Il aura la charge de la dépose des matériels, l'évacuation complète des emballages et des protections diverses, et le nettoyage si nécessaire des locaux qu'il aura traversé à la livraison.

Chaque matériel sera identifié et protégé efficacement des coups, chocs et empoussièrement durant le stockage temporaire sur site.

Si l'ascenseur est en service au moment de la livraison, et que l'entreprise souhaite l'utiliser, il conviendra de le protéger de toute dégradation par la mise en place de plaques en carton alvéolaire type nid d'abeille 10 mm ou équivalent (toutes les faces). L'entreprise a également en charge la dépose et l'évacuation de ces protections en fin d'intervention.

1.6 Normes et règlements

Les prestations seront exécutées en conformité avec les normes, règlements et règles en vigueur au moment du dépôt de l'offre.

A minima, les produits seront certifiés et labellisés NF environnement ameublement, PEFC et NF mobilier collectivité.

Article 2 – DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

2.1 Généralités

L'ensemble des matériaux utilisés pour la fabrication du présent mobilier devra être conforme aux normes NF. L'entreprise devra fournir l'attestation de conformité à la norme NF avec son offre.

Les épaisseurs de matériaux sont données dans un souci architectural, celle-ci ne déroge en aucun cas à la solidité des ouvrages décrits ci-après. Les dimensions sont données à titre indicatives à l'exception des lits (dimensions hors tout maximales à respecter impérativement).

2.2 Prescriptions techniques particulières

Documents de références :

Les travaux seront exécutés conformément aux textes de lois, décrets, arrêtés, règlements, cahiers des charges, et normes françaises et européennes à la date de signature du marché.

Nature et qualité des bois massifs :

Les bois utilisés pour le mobilier devront répondre au moins aux classifications d'aspect et aux caractéristiques technologiques et physiques précisées par les normes, notamment :

- Pour la réalisation des lits, les bois utilisés ou leurs dérivés seront certifiés PEFC.
- Pour le mobilier sur catalogue de type chaise, patère, etc. le candidat transmettra l'ensemble des normes françaises et/ou certifications européennes permettant au maître d'ouvrage de s'assurer de l'adéquation des produits relatifs à leurs affectations et usages en termes de résistance, de durabilité et la sécurité.
- Aussi, le soumissionnaire est invité à transmettre les certifications relatives à la production basée sur une politique environnementale durable.

Nature et qualité des panneaux dérivés du bois :

Les choix d'aspect, les caractéristiques physiques et les caractéristiques technologiques des panneaux dérivés du bois devront être au moins égaux aux spécifications des DTU et répondre aux normes les concernant énumérées en tête du présent document.

Fers et aciers :

Les aciers employés, le cas échéant, pour pré cadres, renforts ou autres, devront répondre aux normes les concernant.

Ferrages - Serrures – Quincaillerie :

Les articles de ferrage et de quincaillerie devront répondre aux normes les concernant, cette conformité aux normes devra être matérialisée par la marque NF - SNFQ poinçonnée par le fabricant.

Les serrures devront répondre aux normes visées ci-avant, et porter la marque NF.

Visseries et petits accessoires :

Ces fournitures devront répondre aux normes les concernant. Les visseries et autres seront toujours selon leur usage en alliage léger, en acier cadmié ou en inox.

Joints et garnitures souples :

L'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des joints titulaires du label SNJF.

Echantillons :

Pour les ouvrages fabriqués l'entrepreneur devra présenter les documentations techniques des fournisseurs ainsi qu'un échantillon de taille 20 x 20 (cm) minimum.

Tenue au feu :

En ce qui concerne les bois massifs et les panneaux dérivés du bois, les classements de réaction au feu sont précisés aux " commentaires " de l'article 3.21 du DTU 36.1 en fonction de leur essence et de leur épaisseur.

Dans le cas où la réglementation impose un classement de réaction au feu amélioré (M1 - M2) par rapport au classement initial, l'entrepreneur devra réaliser un traitement ignifuge, le produit ou le bois ignifugé devra alors faire l'objet d'un PV de classement.

Règles d'exécution :

L'exécution des ouvrages devra se faire dans les conditions précisées aux documents contractuels de référence visées ci-avant.

Sur les parements vus, les têtes de pointes et de chevilles métalliques ne doivent pas être apparentes.

Les parties mobiles, vantaux, etc. des menuiseries devront se mouvoir sans difficulté et joindre entre elles ou avec les parties, dormants, etc.

Pour la livraison des ouvrages (réception), l'entrepreneur devra vérifier le fonctionnement et la manœuvre de toutes les parties mobiles, quincailleries et éléments de ferrage, afin de garantir la fermeture et l'ouverture parfaite de tous les ouvrants.

Pose et fixations :

Les ouvrages seront posés avec la plus grande précision à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Au sujet des fixations, il est spécifié que :

- le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires ;
- en aucun cas l'entrepreneur ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.

Habillage – couvre joints :

Les prestations comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre vis nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits.

Ces éléments seront toujours de mêmes nature et aspect que les menuiseries au droit desquelles ils sont disposés.

Articles de ferrage - Quincaillerie :

Les articles de ferrage et de quincaillerie s'entendent fournis et posés, compris :

- les entailles nécessaires dans le bois, les trous nécessaires pour scellement ;
- la fourniture et pose des vis et autres pièces de fixation ;
- les scellements pour les pièces à sceller.

Les dimensions et la force des articles de ferrage et de quincaillerie devront toujours être adaptées aux dimensions et poids des ouvrages considérés, ainsi qu'à leur usage.

Toutes les serrures, batteuses, verrous et autres articles à gâche, comprendront toujours la ou les gâches correspondantes.

2.3 Description du mobilier

Tous les chants sont chanfreinés afin d'éviter les coupures.

Les dimensions sont données à titre indicatif, il s'agit de dimensions standardisées à l'exception d'une partie des lits.

2.3.1 Chaises polypropylène - Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Fourniture et pose de chaises type NASSAU de chez Metalmobil ou techniquement équivalentes. 4 pieds avec tampon plastique pour les sols, monobloc en polypropylène renforcé par fibre de verre et moulée sous injection avec gaz selon la technologie « air moulding », monocoque, teinte et coloris au choix du maître d'ouvrage (10 teintes minimum).

Poids n'excédant pas 4,5 kg,

Dimensions : Hauteur total : 82 cm, Largeur : 44 cm, Profondeur : 49 cm. Hauteur d'assise : 47 cm environ.

LOCALISATION : une par bureau au niveau soit 142 chaises réparties comme suit :

Bâtiment	Niveau	Nombre de logements	Nombre de chaises pour les bureaux
JZ	<i>RDC</i>	<i>6 T1 4 T2</i>	<i>14</i>
	<i>R+1</i>	<i>30 T1 1 T2</i>	<i>32</i>
	<i>R+2</i>	<i>30 T1 1 T2</i>	<i>32</i>
	<i>R+3</i>	<i>30 T1 1 T2</i>	<i>32</i>
	<i>R+4</i>	<i>30 T1 1 T2</i>	<i>32</i>



2.3.2 Patères

Fourniture et pose de porte-manteaux à 2 patères à manteaux et 1 patère à sac de marque type YIN M2 de chez Clen ou techniquement équivalent.



La structure mono-pièce est en acier 3 mm – revêtement époxy.

Teinte et coloris au choix du maître d'ouvrage. Choix de teinte supérieur à 6 et contenant à minima les couleurs suivantes : blanc, noir, argent, et teintes pastels.

Les points de fixation se situent à l'axe des patères ce qui lui confère un design sobre et élégant.

Fixations par vis adaptées aux supports. Poids supporté minimum de 10 kg.

LOCALISATION :

Une patère par logement pour les logements T1 et 2 patères pour les logements T2 soit 142 patères réparties comme suit :

Bâtiment	Niveau	Logement	Total patères
JZ	RDC	6 T1 4 T2	142 patères
	R+1	30 T1 1 T2	
	R+2	30 T1 1 T2	
	R+3	30 T1 1 T2	
	R+4	30 T1 1 T2	

2.3.3 Lits

2.3.3.1 Lits simples pour logements T1

Ce meuble est un ensemble complet comprenant 1 lit et 1 sommier.

La structure du lit :

- une structure pouvant accueillir un matelas de dimensions : 90 x 200 cm (L x l), en panneaux de médium mélaminé ép. 19 mm minimum, 25 mm de préférence, chants PVC ou ABS arrondis assortis, équipée de patins de protection,
- tête de lit droite (H. 65 cm maximum depuis le sol) et pied de lit droit (H. environ 40 cm depuis le sol),
- la tête de lit, le pied de lit et le renfort central seront découpés de manière à laisser filer la plinthe (cf. détail),
- la structure du lit permettra d'y glisser des rangements dessous (qui ne sont pas compris dans ce marché),
- un sommier formé d'un cadre métallique et treillis en acier époxy pouvant accueillir un matelas de dimensions : 90 x 200 cm (L x l), bas du sommier à 35 cm du sol. Les sommiers en bois sont proscrits.
- pour éviter les nuisibles, aucun chant de panneau visible ou invisible ne sera laissé nu,
- toutes les pièces d'assemblage et toutes quincailleries nécessaires

Teinte et coloris :

- * Au choix de la maîtrise d'ouvrage entre :
 - Plusieurs teintes dites sourdes de chez Egger ou équivalent ou
 - Plusieurs teintes « reproduction bois » de chez Egger ou équivalent

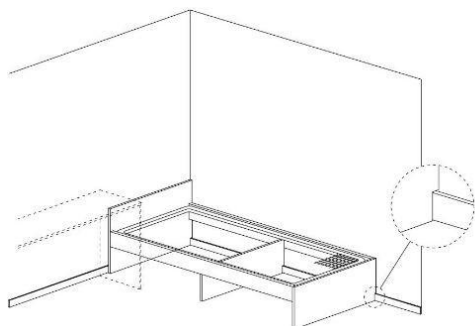
Les chants PVC ou ABS seront assortis. Aussi le maître d'ouvrage aura la possibilité de sélectionner des chants créatifs de type 3 plis, Multiplex, etc. pour le coordonner avec les décors précités. Les chants seront de même marque que les panneaux.

Contraintes :

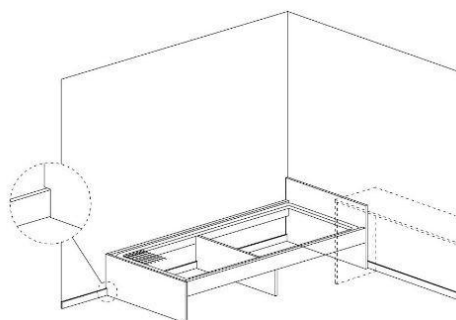
- * la longueur de la structure ne pourra excéder 206 cm maximum.
- * la largeur de la structure ne pourra excéder 96 cm maximum.

Détails de plinthes :

Cas A :



Cas B :



LOCALISATION : un lit par logement T1, soit 126 lits destinés à accueillir 1 personne.

Bâtiment	Niveau	Logement T1	Total lit 1 place
JZ	<i>RDC</i>	6	126
	<i>R+1</i>	30	
	<i>R+2</i>	30	
	<i>R+3</i>	30	
	<i>R+4</i>	30	

2.3.3.2 Lits doubles pour logements T2

Ce meuble est un ensemble complet comprenant 1 lit et 1 sommier.

La structure du lit :

- une structure pouvant accueillir un matelas de dimensions :140 x 200 cm (L x l), en panneaux de médium mélaminé ép. 19 mm minimum, 25 mm de préférence, chants PVC ou ABS arrondis assortis, équipée de patins de protection,
- tête de lit droite (H. 65 cm maximum depuis le sol) et pied de lit droit (H. environ 40 cm depuis le sol),
- la tête de lit, le pied de lit et le renfort central seront découpés de manière à laisser filer la plinthe (cf. détail),
- la structure du lit permettra d'y glisser des rangements dessous (qui ne sont pas compris dans ce marché),
- un sommier formé d'un cadre métallique et treillis en acier époxy pouvant accueillir un matelas de dimensions :140 x 200 cm (L x l), bas du sommier à 35 cm du sol. Les sommiers en bois sont proscrits.
- pour éviter les nuisibles, aucun chant de panneau visible ou invisible ne sera laissé nu,
- toutes les pièces d'assemblage et toutes quincailleries nécessaires

Teinte et coloris :

- * Au choix de la maîtrise d'ouvrage entre :
 - Plusieurs teintes dites sourdes de chez Egger ou équivalent
 - Plusieurs teintes « reproduction bois » de chez Egger ou équivalent

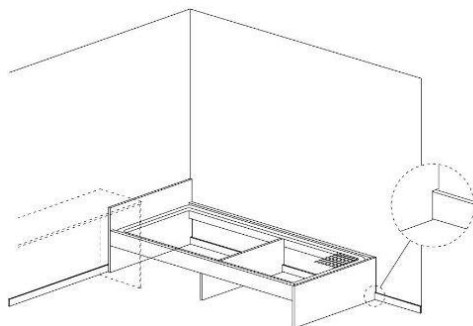
Les chants PVC ou ABS seront assortis. Aussi le maître d'ouvrage aura la possibilité de sélectionner des chants créatifs de type 3 plis, Multiplex, etc. pour le coordonner avec les décors précités. Les chants seront de même marque que les panneaux.

Contraintes :

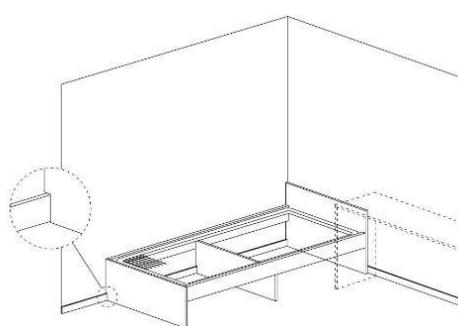
- * la longueur de la structure ne pourra excéder 206 cm maximum.
- * la largeur de la structure ne pourra excéder 146 cm maximum.

Détails de plinthes :

Cas A :



Cas B :



LOCALISATION : un lit par logement T2, soit 8 lits doubles.

Bâtiment	Niveau	Logement T2	Total
JZ	<i>RDC</i>	<i>4</i>	8
	<i>R+1</i>	<i>1</i>	
	<i>R+2</i>	<i>1</i>	
	<i>R+3</i>	<i>1</i>	
	<i>R+4</i>	<i>1</i>	

2.3.4 Tables de salle à manger

Fourniture et pose de table ronde à piètement central de type Tamaris de chez Clen ou techniquement équivalent.

- Dimension du plateau : diamètre 80cm
- Hauteur approximative de l'ensemble : H 72 cm minimum / 75 cm maximum
- Type de plateau : stratifié de 22 mm couleur au choix de la MOA
- Type de piètement : Piètement central en acier époxy avec tube de section ronde sur base carré

Teintes et coloris :

- * Piètement : Fonte époxy ou acier époxy de couleur blanc texturé
- * Plateau : Stratifié couleur bois au choix MOA et chants assortis

LOCALISATION : une table par logement de type T2 soit 8 tables

2.3.5 Chaises salle à manger

Fourniture et pose de chaises type NASSAU de chez Metalmobil ou techniquement équivalentes. 4 pieds avec tampon plastique pour les sols, monobloc en polypropylène renforcé par fibre de verre et moulée sous injection avec gaz selon la technologie « air moulding », monocoque, teinte et coloris au choix du maître d'ouvrage (10 teintes minimum).

Poids n'excédant pas 4,5 kg,

Dimensions : Hauteur total : 82 cm, Largeur : 44 cm, Profondeur : 49 cm. Hauteur d'assise : 47 cm environ.

LOCALISATION : deux par tables soit 16 chaises